

Mais il était un héros, un des 70 Canadiens qui ont reçu la Croix de Victoria pendant la Grande Guerre. Ils étaient une inspiration pour un pays, des hommes remarquables au sein d'une force canadienne qui a remporté tant d'honneurs pendant la Première Guerre.

On a dit que le Canada est devenu une nation entre 1914 et 1918. Si c'est vrai, nous avons connu le bonheur d'avoir des pères fondateurs comme Charles Rutherford, VC.

Nous offrons nos condoléances à ses enfants, à ses petits-enfants et à ses arrière-petits-enfants.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## L'IMMIGRATION

### LE SORT DES RÉFUGIÉS

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, le gouvernement renvoie de véritables réfugiés dans leur pays où ils sont persécutés et il fait obstruction à la justice devant la Cour suprême du Canada.

Le 3 janvier, le Conseil canadien des églises a demandé à la Cour suprême de déclarer que la Loi sur l'immigration modifiée dernièrement prive les réfugiés de leurs droits légaux en enfreignant la Charte des droits et libertés ainsi que la Déclaration des droits. Le mémoire du Conseil des églises montre que l'article 88 de la Loi sur l'immigration limite le droit d'une personne d'avoir un avocat ou l'en prive, expose certaines catégories de gens à des peines cruelles et extraordinaires, ne donne pas d'audiences en toute justice et ne protège pas la vie, la liberté et la sécurité des réfugiés.

Des experts canadiens en droit constitutionnel ont fait les mêmes objections devant la Chambre des communes et le Sénat, mais le gouvernement a refusé de présenter sa défense.

Maintenant, le gouvernement refuse de présenter sa défense devant la Cour suprême. Il a demandé au contraire à la Cour suprême de refuser au Conseil des églises le droit d'être entendu par les tribunaux. Le 26 avril, le juge Rouleau a rejeté tous les arguments fallacieux du gouvernement et il lui a ordonné de présenter sa défense dans un délai de dix jours. Quarante-sept jours plus tard, le gouvernement refuse toujours d'obtempérer et, dans son cynisme, il en appelle de la décision du juge Rouleau. Par ailleurs, il s'empresse de déporter plusieurs centaines de réfugiés en invoquant cette loi injuste et anticonstitutionnelle. Le gouvernement devrait avoir honte.

## Article 31 du Règlement

### LE MULTICULTURALISME

#### LES INITIATIVES VISANT À AMÉLIORER LES RELATIONS RACIALES

**M. Lee Richardson (Calgary—Sud—Est):** Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté (M. Weiner) a annoncé vendredi dernier à Vancouver trois initiatives importantes visant à améliorer les relations raciales au Canada. La première fournira des fonds à l'Association canadienne des chefs de police pour mettre en oeuvre un projet de stages de formation d'été de 10 semaines destiné à 10 jeunes appartenant aux groupes de minorité visible pour leur permettre de se familiariser avec les divers aspects du travail de la police.

Dans le cadre du deuxième projet, la firme Internal Briefing Associates de Vancouver sera chargée d'élaborer un plan national d'action composé de mesures destinées à améliorer les relations entre les forces de police et les groupes minoritaires. Ce travail se fera en consultation étroite avec l'Association canadienne des chefs de police, son comité de liaison entre la police et les minorités, le solliciteur général et d'autres responsables d'activités policières. Ce projet figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des droits de la personne en mars 1990.

Enfin, le gouvernement fédéral fournira un soutien financier à la Ville de Vancouver pour mettre sur pied le Hastings Institute, un centre de formation ayant pour mission d'aider les organismes locaux à s'adapter aux changements rapides dans la société et les lieux de travail. Appuyons tous ces initiatives audacieuses visant à promouvoir l'unité et l'égalité entre tous les Canadiens.

\* \* \*

### LES PHILIPPINES

#### LE QUATRE-VINGT-ONZIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg—Nord):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le quatre-vingt-onzième anniversaire de l'indépendance des Philippines. Le 12 juin 1898, les Philippines ont courageusement proclamé leur identité nationale et ont repris possession de leur patrimoine démocratique. L'histoire récente de ce pays a montré une fois de plus son attachement aux idéaux de liberté, d'égalité, de concorde et de paix.

Les événements qui se produisent actuellement dans d'autres parties du monde nous rappellent la valeur et la fragilité de ces idéaux. Saluons les Philippines et les Canadiens d'origine philippine et joignons-nous à eux pour commémorer ce jour historique. Je suis certain que nous, à la Chambre, pouvons prendre part à cette célébration